



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 29 mars 2012 — N° 90

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration concernant les Jours de la jonquille de la Société canadienne du cancer.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à la Maison Hina qui célèbre cette année son 30^e anniversaire de fondation.

M. Huot (Vanier) fait une déclaration concernant le Tournoi Passe-Rondelle.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner les 50 ans de l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe qui a reçu le prix Mérite technologique en agroalimentaire par l'Association des technologues en agroalimentaire.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de féliciter L'Harmonie Élite des Navigateurs.

29 mars 2012

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du 10^e Gala reconnaissance du monde agricole de la Côte-du-Sud.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration afin de féliciter la Coopérative pomicole du Lac des Deux-Montagnes.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration afin de rendre hommage au chansonnier Raymond Lévesque, récipiendaire de la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale du Québec.

M. Marceau (Rousseau) fait une déclaration afin de souligner le travail de réflexion et de conscientisation accompli par les élèves de M. Richard Lefebvre, enseignant du cours d'histoire et éducation à la citoyenneté à l'École secondaire des Chutes de Rawdon.

M. Auclair (Vimont) fait une déclaration concernant les Jours de la jonquille de la Société canadienne du cancer.

À 9 h 59, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 13.

29 mars 2012

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Fournier, ministre de la Justice, dépose :

Le plan stratégique 2011-2016 du Conseil de la justice administrative.
(Dépôt n° 1140-20120329)

M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport des activités des coroners pour l'année civile 2011;
(Dépôt n° 1141-20120329)

Les versions française et anglaise de l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Eagle Village-Kipawa, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013;
(Dépôt n° 1142-20120329)

Les versions française et anglaise de l'Entente sur le financement des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke entre le Conseil mohawk de Kahnawà:ke, Sa Majesté la Reine du chef du Canada et le gouvernement du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013;
(Dépôt n° 1143-20120329)

L'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Wemotaci, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013.
(Dépôt n° 1144-20120329)

Dépôts de rapports de commissions

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 7 février 2012, a procédé à l'examen du plan stratégique 2009-2012, des orientations, des activités et de la gestion administrative de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

(Dépôt n° 1145-20120329)

Mme Vallée (Gatineau), à titre de vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 27 et 28 mars 2012, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi instituant le Fonds Accès Justice. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1146-20120329)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 28 mars 2012, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 55, Loi concernant la reconnaissance professionnelle des technologues en électrophysiologie médicale.

(Dépôt n° 1147-20120329)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Kotto (Bourget), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Charette (Deux-Montagnes) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite M. Raymond Lévesque et M. Kent Nagano, récipiendaires de la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale.

QU'elle reconnaisse, dans leurs disciplines respectives, leur prodigieuse contribution à la culture québécoise et universelle.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Richard (Marguerite-D'Youville), conjointement avec Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne les 50 ans de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 56, Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 58 est adopté.

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 58 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 28 février 2012, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, de l'Entente de sécurité sociale entre le Québec et la République fédérative du Brésil.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve l'Entente de sécurité sociale entre le Québec et la République fédérative du Brésil, signée à Brasilia le 26 octobre 2011.

29 mars 2012

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 17 minutes sont allouées aux députés indépendants; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 3 avril 2012, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

À 12 h 15, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 3 avril 2012, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON